



758

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Avenant à la Convention relative à l'Opération de Développement de l'Internet (ODI4) pour la prise en charge des outils numériques des écoles publiques de Nouméa au titre de l'année 2019

P. J. : 1 projet de délibération

Afin de favoriser l'égalité des chances et lutter contre l'échec scolaire, la Ville s'est engagée depuis 2006 dans un partenariat avec la province Sud, fixant les conditions d'installation de réseaux d'accès aux multimédias, et le dispositif d'accompagnement des écoles maternelles et primaires publiques de la commune.

Ce partenariat avait pour objectif de permettre à un maximum d'écoles de bénéficier des ressources multimédias qu'offre Internet, l'utilisation raisonnée des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE) devant concourir à la réussite scolaire de tous.

Aujourd'hui, toutes les écoles sont équipées dans le cadre de ce partenariat. L'étude menée par la province Sud sur les différentes générations d'ODI a permis de mieux cerner les besoins et l'utilisation des équipements placés dans les écoles. Elle contribue par ailleurs à prendre en compte des évolutions dans un souci d'optimisation d'utilisation du matériel.

Le partenariat lié à l'ODI4 rendu exécutoire le 1^{er} décembre 2016 est consenti pour une période de 3 ans. Toutefois, la participation financière de la Ville n'étant pas estimée pour l'année 2019, il convient donc de modifier la convention dite ODI4, conclue avec la province Sud par voie d'avenant.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à engager la dépense relative au coût de fonctionnement de l'opération couvert à 50% par la commune, et d'habiliter le Maire ou son représentant à signer avec la province Sud, l'avenant n° 1 à la convention relative à l'Opération de Développement de l'Internet (ODI4) pour la prise en charge des outils numériques des écoles publiques de Nouméa au titre de l'année 2019.

L'incidence financière en fonctionnement pour la Ville s'établit comme suit :

Budget prévisionnel de la Ville de Nouméa pour les écoles de la commune

	2016	2017	2018	2019
Location/maintenance du matériel informatique et FAI	41 400 000	41 400 000	41 400 000	41 400 000
Frais Internet (Optimo OPT)	1 780 000	1 780 000	1 780 000	1 780 000
Location/maintenance photocopieurs	5 200 000	5 200 000	5 200 000	5 200 000
Coût des impressions et photocopies	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000
	54 380 000	54 380 000	54 380 000	54 380 000

Budget prévisionnel de la province Sud pour les écoles de la Ville de Nouméa

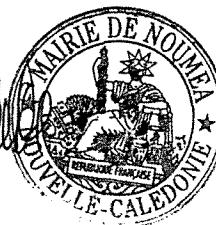
	2016	2017	2018	2019
Location/maintenance du matériel informatique et FAI	41 400 000	41 400 000	41 400 000	41 400 000
Location/maintenance photocopieurs	5 200 000	5 200 000	5 200 000	5 200 000
Câblage informatique et équipements structurants	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
	66 600 000	66 600 000	66 600 000	66 600 000

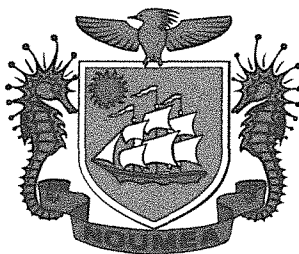
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 5 août 2019

Le Maire

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

02 SEP. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 29 août à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
DATE DE CONVOCAION	Mme	Françoise SUVE	M.	Marc DESCHAMPS
21.08.2019	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Félicia BALLANGER
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Charles ERIC
23.08.2019	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Angélo PITO
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Mireille LEVY
	Mme	Germaine NEWEDOU		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

	M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe CHEVILLON
Nombre de	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Charlène SOERIP
conseillers en exercice	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	André WAMO
: 53	M.	Tristan DERYCKE	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Isabelle LAFLEUR
: 31	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Jean-Claude BRIAULT
Nombre de votants	Mme	Sabine KAGY	Mme	Sonia BACKES
: 41	Mme	Janine BAJON	M.	Jonas TAOFIFENUA
(10 procurations)	M.	Christophe OBLED	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Karine DESTOURS	Mme	Paule GARGON

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/758

autorisant la signature de l'avenant à la convention relative à «l'Opération de Développement de l'Internet» (ODI4) pour la prise en charge des outils numériques des écoles publiques de Nouméa au titre de l'année 2019

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **29 AOÛT 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/628 du 17 juillet 2019 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2019 de la Ville de Nouméa,

VU la convention cadre signée par l'Etat, la Nouvelle Calédonie, l'Office des Postes et Télécommunications et la province Sud le 30 décembre 2005,

VU les conventions conclues entre la Ville de Nouméa et la province Sud les 24 avril 2006, 13 mars 2007, 30 septembre 2009, 08 avril 2013, et 1^{er} décembre 2016,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/144 du 5 août 2019,

La Commission de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers entendue en séance du 14 août 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

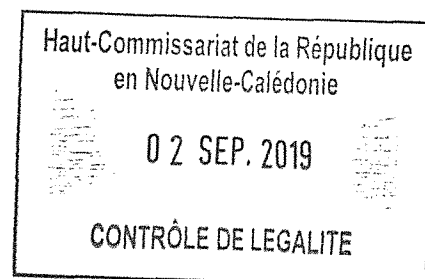
Est autorisé le financement de l'Opération de Développement de l'Internet (ODI4) pour la prise en charge des outils numériques des écoles publiques de Nouméa au titre de l'année 2019, à hauteur de 54.380.000 F/CFP.

Le Maire ou son représentant est habilité à signer avec la province Sud l'avenant à la convention correspondante.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de trois mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à la province Sud.

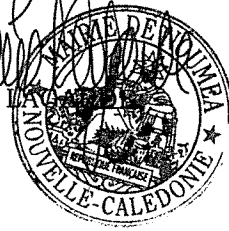
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **29 AOUT 2019**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **30 AOUT 2019**

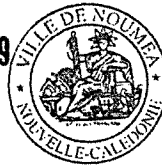
Le Maire,

Sonia

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
D.V.C.E.S (S.V.E.)	- 1
PROVINCE SUD (DES)	- 1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **- 2 SEP. 2019**
au Commissaire Délégué
et notifié le **- 3 SEP. 2019**
et / ou publié le
est exécutoire de plein droit.

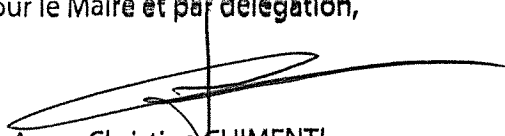


Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

02 SEP. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances